

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15**

**PRÉSENTS : 14**

**VOTANTS : 15**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE 19 JUILLET À DIX-NEUF HEURE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES POTS, DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE, SALLE DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR PIERRE-HENRI JALLAIS, MAIRE.**

**DATE DE CONVOCATION : 12 JUILLET 2023**

**PRÉSENTS : MM ARNAUD, ARNOUX, BONNAUD, DANTON, GRIMAUD, JALLAIS, LECUYER, LE MONNIER, MARCHAND, NEAU, POIRET, RICARDEAU, SALLAFRANQUE, SICAUD.**

**ABSENTS EXCUSÉS : Sophie DUBOIS (pouvoir à G. NEAU)**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alexandre ARNAUD**

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la précédente réunion
- Participation au transport scolaire
- Autorisation de recrutement d'un agent contractuel
- Questions diverses

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 (19072301)**

Le PV du conseil municipal du 22 juin dernier est approuvé à l'unanimité.

**2. PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE (19072302)**

M. SALLAFRANQUE rappelle que les enfants du RPI doivent être en possession d'une carte de transport scolaire pour prendre le bus et que cette dernière représente pour les familles une charge de 44,50 € par enfant. Les dossiers d'inscription auprès du transporteur sont à déposer avant la fin du mois de juillet.

Compte tenu du maintien du tarif par rapport à l'an dernier, il propose au conseil municipal de reconduire la participation pour un montant de 22,00 € par enfant pour la rentrée prochaine.

M. ARNAUD ayant un enfant scolarisé dans l'établissement ne prend pas part au débat.

Le conseil municipal unanime approuve cette proposition à 14 voix pour et 1 abstention de M. ARNAUD.

La participation sera versée aux demandeurs sur présentation, avant le 30 novembre 2023, du justificatif du paiement auprès de la boutique BUSS (CDA de Saintes) et d'un justificatif de domicile.

**3. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR DES BESOINS LIÉS A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (19072303)**

M. le Maire expose qu'en raison de la météo de ces derniers mois, l'entretien des espaces verts est toujours à flux tendu. Il propose donc de recruter un agent contractuel pour le mois d'août.

Délibération proposée :

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23, 2° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de la création à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, ayant pour référence le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois maximum allant du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2023 inclus.

Il devra justifier d'une expérience concluante dans le secteur de l'entretien des espaces verts.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

- Manifestations estivales. « Les Échappées Rurales » : un point presse est prévu le 20/07 et une réunion d'organisation le 24/07.
- Refonte des secteurs de distribution :  
Demande collective : identifier précisément les secteurs avec des noms de rues  
Un groupe de travail va y travailler
- Association les Pieds d'Argile : elle organise un marché de potiers à Saint Savinien et nous sollicite pour en organiser un à La Chapelle des Pots les 9 et 10 décembre dans la salle des fêtes (sans chauffage). Le conseil municipal émet un avis favorable à l'organisation par cette association d'un marché de potiers (mais pas un marché de Noël).
- Logement communal chemin des Chaumes : un pré-état des lieux a été fait. Le logement paraît propre et en bon état. L'état des lieux est prévu le 28 juillet prochain pour une libération des lieux le 11 août.  
La fille du locataire actuel est intéressée pour louer le logement avec son conjoint. Elle a déposé un dossier à la mairie en motivant sa demande et précisant qu'elle est enceinte et que son conjoint né en 1997 est en CDI. Pour rappel, le logement n'a qu'une chambre.  
Lors d'un précédent conseil, il avait été discuté que le logement soit orienté pour des situations d'urgence et précaires (mineurs, femmes battues, travailleurs saisonniers, etc.) en lien notamment avec le Logis.  
Réflexion à poursuivre (point de vigilance : nouvelle réglementation thermique en cas de remise en location du logement)
- Sollicitation de la CDA par courrier officiel pour les biodéchets (tout ce qui est compostable). On attend la fin de la période test (sur la commune de Thénac) pour se positionner.
- Réception des sénateurs (Mme IMBERT et M. LAURENT) le 28/07 à 15h45.  
Sujet à aborder : inquiétude à la maison d'accueil car beaucoup de travaux sont engagés avec des surcoûts importants qui augmentent du fait de l'envolée du prix des matériaux
- Congés estivaux : fermeture de l'accueil de la mairie les semaines 33 et 34 et ouverture la dernière semaine 35 avec permanence des élus (une par jour si possible).
- Recrutement d'un agent d'accueil : elle travaille également à Port d'Envaux. Elle commencera à La Chapelle des Pots le mardi 05 septembre prochain et travaillera le mardi toute la journée, le mercredi matin, le vendredi toute la journée.
- 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement chemin de la Grange : le lotisseur a besoin d'un adressage, une réflexion doit être menée pour le conseil municipal de septembre pour trouver une dénomination à la voie.
- Matériel mairie : il faut prévoir le remplacement du photocopieur qui fonctionne de moins en moins bien. M LECUYER étudie les offres, en partant a priori sur de la location (base d'environ 400 €/mois avec une machine plus performante que celle actuelle).
- Voirie :  
Dépôts divers sur le parking du stade ; il n'y a pas de date d'enlèvement de fixée, M. SICAUD doit relancer le département.  
Impasse de Beaumaine : le propriétaire du véhicule (épave) abandonné dans le bois d'un administré a été mis en demeure de le retirer. Il devrait le faire prochainement.  
Un habitant de La Chapelle des Pots a été surpris en train de vider son camion de remblais sur le parking du stade. Il aurait ainsi vidé 10 camions de remblais illégalement, il lui a été demandé de tout retirer rapidement. Il a sollicité un rendez-vous avec M. le Maire.
- SYMBA : une réunion est à venir pour le projet d'écluse (notamment avec le propriétaire de la parcelle).
- Cimetière : le carré du centre d'accueil est en mauvais état, notamment 4 tombes en pleine terre (sans nom) qui ne sont pas entretenues.

- La vente de la maison Chainaud est dans les mains d'une nouvelle agence immobilière, un mandat a été signé, des visites sont prévues.

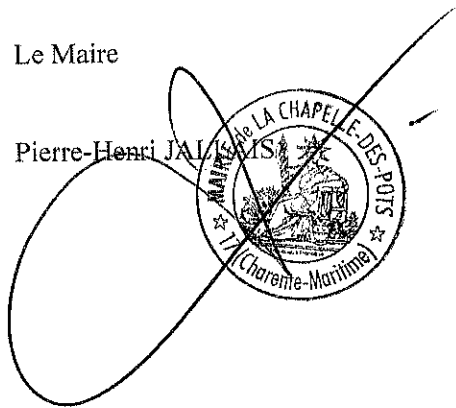
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

**Liste des délibérations :**

- 19072301 – approbation du PV du 22 juin
- 19072302 – participation au transport scolaire
- 19072303 – autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Maire

Pierre-Henri JAILLIS



Le secrétaire de séance

Alexandre ARNAUD